

EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Communauté de Communes VAL DE GATINE
Place Porte Saint-Antoine
79220 CHAMPDENIERS

délibération :
D_2023_6_8

Nombre de délégués en
exercice : 46

Présents : 36

Votants : 37

Objet : Economie Zones
d'activités Périmètre et
mise à disposition
patrimoniale

L' an deux mille vingt trois, le mardi 20 juin à 20 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire salle de réunion du smited à Champdeniers, ZAE de Montplaisir 79220 CHAMPDENIERS, sous la présidence de Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Le Président.

Date de convocation du : 13 Juin 2023

Titulaires : Madame BAILLY Christiane, Monsieur LEGERON Vincent, Monsieur BARANGER Johann, Monsieur BARATON Yvon, Madame CHAUSSERAY Francine, Monsieur DOUTEAU Patrice, Monsieur FRADIN Jacques, Monsieur GUILBOT Gilles, Monsieur JEANNOT Philippe, Madame JUNIN Catherine, Madame MICOU Corine, Monsieur MOREAU Loïc, Monsieur OLIVIER Pascal, Monsieur ONILLON Denis, Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Madame TAVERNEAU Danielle, Monsieur ATTOU Yves, Monsieur DELIGNÉ Thierry, Madame BECHY Sandrine, Monsieur BIRE Ludovic, Monsieur DEBORDES Gwénaël, Madame GOURMELON Catherine, Madame GUITTON Sylvie, Madame HAYE Nadia, Monsieur MEEN Dominique, Monsieur POUSSARD Yves, Madame RONDARD Audrey, Madame SAUZE Magalie, Monsieur SISSOKO Ousmane, Madame TEXIER Valérie, Madame TRANCHET Myriam, Madame MARSALUT Annie, Madame BERNARDEAU Lydie, Monsieur DEDOYARD Philippe, Monsieur SIRAUD Pierre, Monsieur MOREAU Lionel

Pouvoirs :

Monsieur CAILLET Patrick a donné pouvoir à Monsieur FRADIN Jacques

Absent(s) : Monsieur LIBNER Jérôme, Madame GIRARD Marie-Sandrine, Monsieur PETORIN Patrick, Madame BIEN Michèle

Excusé(s) : Madame EVRARD Elisabeth, Monsieur LEMAITRE Thierry, Monsieur DUMOULIN Guillaume, Monsieur FRERE Fabrice, Monsieur CAILLET Patrick, Monsieur FAVREAU Jacky

Secrétaire de Séance : Monsieur Yves ATTOU

Vu les statuts de la Communauté de communes Val de Gâtine en vigueur et notamment la compétence exercée en matière de développement économique

Vu la délibération du 19 septembre 2017 approuvant le processus de transfert des zones d'activité économiques communales par mise à disposition à la communauté de communes au 1er janvier 2017

Considérant la parcelle AH 133 - le Petit Niorteau, propriété de la commune de Mazières en Gâtine

Considérant les parcelles ZC 330, 331 et 333, propriété de la commune de Coulonges sur l'Autize

Considérant la parcelle 67b614, propriété de la commune de Champdeniers

Considérant que les parcelles communales mises à disposition ne peuvent être vendues par la Communauté de communes mais qu'elle en assume l'ensemble des droits et obligations du propriétaire et les pouvoirs de gestion

Considérant le périmètre des zones d'activité économiques relevant de la compétence de la Communauté de communes Val de gâtine

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire **DECIDE**

- **D'autoriser M. le Président ou son représentant par délégation à signer les procès-verbaux de mise à disposition des parcelles restant propriétés des communes concernées ci-dessus**

- **D'arrêter le périmètre des zones d'activités économiques intercommunales ci-annexés**

Pour : 37 Contre : 0 Abstention : 0

La présente décision est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

Le secrétaire de séance
Yves ATTOU

de sa notification.

Emis le 20/06/2023
Publié le 22/06/2023
Transmis en sous-préfecture le

Le Président
Jean-Pierre RIMBEAU

